

1895

1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze

Revue de l'association française de recherche sur
l'histoire du cinéma

56 | 2008

Le film d'Art & les films d'art en Europe (1908-1911)

Chronologie du Film d'Art. L'histoire mouvementée d'un catalogue

Éric Le Roy



Édition électronique

URL : <http://1895.revues.org/4085>

DOI : 10.4000/1895.4085

ISBN : 978-2-8218-0990-1

ISSN : 1960-6176

Éditeur

Association française de recherche sur
l'histoire du cinéma (AFRHC)

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2008

Pagination : 335-340

ISBN : 978-2-913758-57-5

ISSN : 0769-0959

Référence électronique

Éric Le Roy, « Chronologie du Film d'Art. L'histoire mouvementée d'un catalogue », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 56 | 2008, mis en ligne le 01 avril 2012, consulté le 01 octobre 2016.

URL : <http://1895.revues.org/4085> ; DOI : 10.4000/1895.4085

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© AFRHC

Chronologie du Film d'Art

L'histoire mouvementée d'un catalogue

par **Éric Le Roy**

en collaboration avec Noëlle Huard de Jorna et Karine Nonnon

1908 – 18 janvier

Fondation de la société anonyme *Le Film d'Art*, par Paul Laffitte, administrateur de la société, 22 rue de Douai, Paris, au capital de 500 000 francs. Siège social : 9 rue Louis-Le-Grand, Paris.

Administrateurs : Henri Lavedan, Charles Le Bargy, Jean-Camille Formigé, Paul et Léon Laffitte, tous actionnaires. Les statuts sont déposés à l'étude de Maître Moyne, notaire à Paris, 7 rue Laffitte.

Sources : Registre du commerce, *Petites affiches*, 20 février 1909.

22 février

Dépôt de la marque *Le Film d'Art* au greffe du Tribunal de commerce de Paris par la société Le Film d'Art.

Du **7 mars 1908 au 30 décembre 1909**, la Compagnie générale de phonographes, cinématographes et appareils de précision (Pathé) développe les négatifs, tire les positifs et exploite la production du Film d'Art.

30 décembre

Le capital social de la société est augmenté à 750 000 francs

Siège social : 4 rue Charras, Paris

Suivront les délibérations du 11 janvier 1909, un procès verbal du 22 janvier 1909, une délibération du 26 janvier 1909, un acte du 11 février 1909, l'ensemble étant déposé par M^e Moyne le 19 février au greffe du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du IX^e arrondissement.

Source : statuts (Registre du commerce)

1909 – 16 février

Dépôt de la marque *Film d'Art* au greffe du Tribunal de commerce de Paris pour désigner des films par la société Le Film d'Art

29 avril

Signature d'une convention, à titre de transaction à forfait : les négatifs de *l'Empreinte*, *l'Assassinat du duc de Guise*, *la Tosca* (2^{ème} édition), *le Baiser de Judas*, *le Père Milon*, *le Retour d'Ulysse*, *Mireille*, *la Main*, *Duel sous Richelieu*, *la Tour de Nesle*, *l'Homme aux poupées*, *l'Enfant prodigue* créés par Le Film d'Art deviendront la propriété exclusive de la Compagnie Générale de phonographes, cinématographes et appareils de précision (Pathé) contre paiement d'un forfait de 140 000 francs. L'acte est enregistré le 1^{er} mai 1909.

Par la suite, plusieurs de ces films seront diffusés par Pathé ou les sociétés qui lui succéderont en 9,5 mm et Pathéorama.

Source : Archives Pathé, Fondation Jérôme Seydoux-Pathé (paiement enregistré au journal comptable n°14 de la Compagnie générale..., p. 277).

15 juin

La société Le Film d'Art est déficitaire. Paul Gavault succède à Paul Laffitte comme directeur.

Du **15 juin à la fin de 1909**, Le Film d'Art livre encore 26 films à Pathé.

L'exercice 1908-1909 du Film d'Art se solde par un déficit de 283 047 F.

1895 /
n° 56
décembre
2008

335

30 décembre

Le contrat entre la Compagnie générale de phonographes, cinématographes et appareils de précision (Pathé) et Le Film d'Art est résilié pour ce qui concerne les aspects relatifs à l'édition.
Sources : Archives Pathé-FJSP.

1910 – 1^{er} janvier

Pathé et Le Film d'Art mettent fin à leur relation contractuelle conventionnellement. Deux films restant à finir, *Ferragus* et *le Barbier de Séville*, deviendront propriété de Pathé une fois achevés.

4 février

Dans *Ciné-Journal*, Paul Gavault annonce la concession des productions du Film d'Art à *Monofilm*.

2 avril

Charles Delac dépose la marque *Monofilm*. Elle désignera, à partir de 1912, des films, exploités par la *Société Générale de Cinématographie*.
Siège social : 5 boulevard Montmartre, Paris

12 décembre

Création de la société en commandite simple *Delac et Cie* par Charles Delac et Amélie Lignier. Ils apportent à la société nouvellement créée la concession exclusive, pour une durée de neuf ans, de l'exploitation des films connus sous le nom de Film d'Art.
Siège social : 5 boulevard Montmartre, Paris
Le Film d'Art confie à Éclair tous ses travaux d'édition et à Monofilm la concession des films. L'équilibre financier se rétablit très lentement.
Sources : Registre du commerce, Archives Pathé-FJSP.

1911 – 13 mars

Un contrat de fermage est signé entre Delac et Cie et Le Film d'Art. L'article 6 des statuts de la SGC précisera que ce contrat recouvre « l'exploitation de tous les droits, sans exceptions ni réserves qui appartiennent ou appartiendront à la société du Film d'Art, conformément aux lois qui régissent la propriété des marques de

fabrique, suivant les procédés actuels ou futurs du cinématographe, toutes vues et scènes destinées à la projection animée, et plus particulièrement toutes scènes établies sur scénarios signés d'auteurs contemporains avec le concours d'artistes connus ; d'éditer et de vendre exclusivement tous les produits de cette fabrication ; d'organiser en France et à l'étranger toute représentation du cinématographe et de projection, et en un mot d'entreprendre toute opérations commerciales, financières ou industrielles pouvant aider au développement et à l'exploitation de la marque du Film d'Art et que la société de Film d'Art aurait pu faire ou traiter elle-même si elle avait continué à exercer directement son objet spécial ».

La société Le Film d'Art existe toujours. Cependant, elle ne produit plus de films. Elle survit en concédant des licences de la marque Le Film d'Art et en cédant l'exploitation de son catalogue.

Source : Archives Pathé-FJSP.

1912 – 25 mai

Fondation de la *Société Générale de Cinématographie*, anciennement *Société Delac et Cie* (indication précise de l'article 2 des statuts), par Charles Delac, industriel (95 avenue Niel, Paris), ayant pour objet « l'achat, la vente, la location de tous films cinématographiques et d'une façon plus particulière, l'exploitation exclusive sous toutes formes des marques cinématographiques connues sous le nom de *Film d'Art*, *Film des Auteurs* et *Monofilm* ».

Le contrat de fermage conclu entre Delac et Cie et la société du Film d'Art est repris par la S.G.C. Au nombre des vingt-neuf souscripteurs, on retrouve Edmond Benoit-Lévy, André Calmettes, la Société française des films et cinématographes Eclair, Paul Kastor, Charles Delac (actionnaire majoritaire, « directeur du Film d'Art »).

Siège social : 49 rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine
Les activités de la Société Générale de Cinématographie sont la production et la distribution de films, l'édition et la vente des produits de la société, le tout en vertu des contrats passés

avec la société du Film d'Art pour l'exploitation de sa marque, en plus de celle de Monofilm.
Source : statuts (Registre du commerce).

1918 – 31 décembre

Fondation de la Société *Ch. Delac, M. Vandal et Cie*, par Charles Delac, 21 boulevard Bineau, Neuilly sur Seine et Marcel Vandal, 46 rue Jouffroy, Paris. Charles Delac et Marcel Vandal lui cèdent l'exploitation de la Société générale cinématographique et les droits que cette dernière tient de ses conventions avec Le Film d'Art.

Siège social : 15 boulevard des Italiens, Paris
Source : statuts (Registre du commerce).

1919-1921

L'Agence Générale Cinématographique (16 rue Grange Batelière, Paris) distribue les films portant la mention Le Film d'Art accompagnée du logo aux deux masques. La mention *Delac et Vandal* figure également pour *La Cigarette, Fanny Lear, la Faute d'Odette Maréchal, Fannie Ward, Sublime offrande, la Rafale*. Pathé distribue *Travail* qui porte la mention « Le Film d'Art » mais pas le logo.

1922

L'appellation *Vandal-Delac* remplace la précédente et *la Dame de Monsoreau* en 1923 est le dernier film à porter le logo aux deux masques (*Roger-la-Honte* sorti en 1922 et distribué par Aubert n'en était pas marqué). Il existe alors une confusion entre les sociétés *Film d'Art* et *M. Vandal et Ch. Delac*, avec différentes appellations : *Film d'Art* ; *Vandal et Delac* ; *Delac et Vandal* ; *Vandal* ; *Le Film d'Art (Vandal et Delac)*, etc.

La production du Film d'Art se confondant avec la SGC, cette appellation ne concerne plus que les théâtres et ateliers (situés 14 rue Chauveau à Neuilly-sur-Seine), l'administration officielle de la société *Vandal et Delac* étant au 11 boulevard des Italiens.

La publicité dans les journaux, revues et annuaires corporatifs s'appuie sur le catalogue et l'histoire de la société : *le Tout*

cinéma de 1923 indique les coordonnées de la société avec la mention « La grande marque française fondée en 1907 [sic] *Le Film d'Art*, M. Vandal et Ch. Delac », suivie d'une liste des productions passées et celles à venir, accréditant l'hypothèse de la gestion globale du catalogue par *Vandal et Delac* à partir des films sortis en 1911, le premier film cité étant *la Dame aux camélias*. La société *Le Film d'Art* existe encore juridiquement. Elle se maintient grâce aux revenus liés à la cession de la marque *Le Film d'Art* et à la cession de l'exploitation de son catalogue.

Productions apparaissant dans *le Tout cinéma* sous l'intitulé *Film d'Art* de 1922 à 1929 :

le Père Goriot (1921, J. de Baroncelli), *le Rêve* (1921, J. de Baroncelli), *la Maison vide* (1922, Raymond Bernard), *le Drame des eaux mortes* (1922, M.J. Faivre), *Roger la Honte* (1923, J. de Baroncelli), *Paris* (1925, René Hervil), *la Flamme* (1926, R. Hervil), *la Closerie des genêts* (1926, A. Liabel), *la Dame de Monsoreau* (1926, R. Le Somptier), *le Calvaire de dona Pia* (1926, H. Krauss), *Knock ou le triomphe de la médecine* (1925, R. Hervil), *Mirage de Paris* (1926, Manoussi), *le Mariage de Mademoiselle Beulemans* (1928, J. Duvivier), *le Mystère de la Tour Eiffel* (1928, J. Duvivier), *le Sous-marin de cristal* (1929, M. Vandal), *le Tourbillon de Paris* (1929, J. Duvivier).

Productions apparaissant dans *Le Tout cinéma* sous l'intitulé *Film d'Art-Vandal et Delac* de 1927 à 1929 :

l'Agonie de Jérusalem (1927, J. Duvivier), *Graziella* (1927, M. Vandal), *l'Homme à l'hispano* (1927, J. Duvivier).

Productions apparaissant dans les corporatifs et *le Tout cinéma* sous l'intitulé *Vandal et Delac* : *la Porteuse de pain* (1924, R. Le Somptier), *le Secret de Polichinelle* (1922), *la Souriante Madame Beudet* (1924, G. Dulac), *la Bataille* (1924, É.-É. Violet) *le Bouif errant* (1927, R. Hervil), *La Vie merveilleuse de Thérèse Martin* (1929, J. Duvivier).

Sources : statuts (Registre du commerce), *Le Tout-Cinéma* 1922-1929.

1895 /
n° 56
décembre
2008

337

1929 – 18 mars

La dénomination sociale *Le Film d'Art* est remplacée par *Société foncière et immobilière du parc de Neuilly*. Cependant, l'article 3 des statuts précise : « la société a pour objet : ... l'exploitation de toutes marques de fabrique et autres et notamment de la marque déposée sous le nom de *Le Film d'Art*. La fabrication, soit suivant les procédés actuels de cinématographe, soit d'après d'autres procédés qui seraient découverts par la suite, de toutes vues et scènes destinées à la projection animée et plus particulièrement de scènes établies sur scénarios signés d'auteurs contemporains avec le concours d'artistes connus. L'édition et la vente des produits de la société. L'organisation en France et à l'étranger, de représentations de cinématographe ou de projections... »

Charles Delac et Marcel Vandal sont les actionnaires majoritaires. Le procès verbal de l'Assemblée générale est déposé à l'étude de Maître Robert Letulle, Paris.

Siège Social : 69 rue d'Amsterdam, Paris.

Source : procès verbaux de la société, Registre du commerce.

1930 – 9 juillet

Fondation de la société *Les Films Osso* par Adolphe Osso (cf. *infra*, 1947).

À partir de 1930, *Le Film d'Art* apparaît dans les annuaires professionnels comme suit : *Film d'Art* : voir *Société Générale de Cinématographie*.

Productions apparaissant dans les corporatifs et *le Tout cinéma* sous l'intitulé *Vandal et Delac* en 1930 et 1931 : *les Chevaliers de la montagne* (1931, Mario Bonnard), *David Golder* (1931, J. Duvivier), *Fra Diavolo* (1931, Mario Bonnard), *le Bal* (1931, W. Thiele), *les Cinq Gentlemen maudits* (J. Duvivier), *l'Amoureuse Aventure* (1931, W. Thiele).

1932-1935

Pas de production, mais Vandal et Delac sont distributeurs sous la dénomination *Société Générale de Cinématographie (SGC)*.

Sources : *le Tout-Cinéma, Annuaire général de la cinématographie*, dossiers de censure, génériques.

1935-1936

Le Film d'Art réapparaît dans les annuaires en tant que producteur au même titre que *Vandal et Delac* et la *Société générale de cinématographie*.

Sources : *le Tout-Cinéma*.

1938

Charles Delac produit avec la *Société générale de Cinématographie* le film *Arsène Lupin détective* (Henri Diamant-Berger) dont la distribution est cédée à Pathé pour compenser les dettes de *la Châtelaine du Liban*. Le film comporte la mention « *Le Film d'Art présente* » au générique.

Charles Delac, sous l'enseigne *Le Film d'Art*, produit également *la Vierge folle* (Henri Diamant-Berger). Avec ce film, la marque initiale du Film d'Art est utilisée pour la dernière fois.

Sources : *le Tout-Cinéma*, Archives Pathé-FJSP.

5 septembre

Création d'une nouvelle société dénommée *Le Film d'Art*, administrée par Maurice Serra, 56 rue Dalong, Paris, André Thamin, 4 rue Saint Florentin, Paris et M^{lle} Thérèse Perrier, 53 bis rue Cler, Paris. Charles Smajda, Henri Diamant-Berger, M^{me} Lassner, font partie également des actionnaires fondateurs. Cette société, qui ne possède pas les actifs de la société d'origine, exploite simplement la marque *Le Film d'Art*.

Siège social : 63, avenue Champs-Élysées, Paris
Source : Registre du commerce.

1939

Marcel Vandal et Charles Delac mettent un terme à leur collaboration. Vandal s'installe 1, rue de Berri ; Delac, *la Société Générale de Cinématographie* et *le Film d'Art* restent au 63, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Source : *le Tout-Cinéma*.

1940 – 3 octobre

Le conseil des ministres, à la demande du Maréchal Pétain, interdit aux juifs d'exercer toute profession dans le cinéma, le théâtre, la radio, l'édition et la fonction publique.

Charles Delac, de son vrai nom Ben Caleb (né le 2 juillet 1885 à Mascara en Algérie) quitte Paris.

1940-1944

La Société Générale de Cinématographie est arianisée et administrée par M. Alcay, 4 rue Castellane, Paris.

Source : *le Tout Cinéma* 1942.

1944

Charles Delac revient à Paris et s'installe 9 rue Verniquet.

11 décembre

Charles Delac rachète à titre personnel à Pathé sept films : *Poil de Carotte* ; *Hortense m'a dit « j'm'en fous »* ; *la Tête d'un homme* ; *les Pins de Rome* ; *le Voleur* ; *le Paquebot Tenacity* ; *le Petit roi*, la créance de la *Société Générale de Cinématographie*, dont le siège est à Paris, 63 avenue des Champs Élysées, à la Société nouvelle Pathé Cinéma.

Source : Archives Pathé-FJSP.

1945 – 27 juillet

Le Film d'Art est administré par Henri Diamant Berger, 6 rue du Val de Grâce, Paris, et Charles Smadja, 33, rue Marboeuf, Paris. Cette société ne produit aucun film avant 1954.

Siège social : 63 avenue des Champs Élysées, Paris.

Source : Registre du commerce.

1947 – 12 juin

Les Films Osso deviennent *la Société Nouvelle des films Osso*.

1948 – 24 février

« Du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la *Société Nouvelle des films Osso*, société anonyme (...)

il appert que la dénomination sociale sera désormais *les Films Marceau*. ».

Source : *les Annonces de la Seine*, 26 février 1948.

Charles Delac est le PDG de la société Les Films Marceau.

Les Films Marceau, *Société Générale de Cinématographie* et *Kléberfilms* sont toutes domiciliées au 7 rue de Presbourg, Paris, VIII^e.

Source : *le Tout-Cinéma*.

1951

Edmond Ténoudji devient gérant de *Kleberfilms*. Charles Delac conserve *les Film Marceau* et la *Société Générale de la Cinématographie*.

Source : Registre du commerce, *le Tout-Cinéma*.

1954

Charles Delac conserve la *Société Générale de la Cinématographie*, devient administrateur des *Films Marceau* dont Edmond Tenoudji est nommé PDG.

1965 – 14 janvier

Décès de Charles Delac à Paris.

14 avril

Décès de Marcel Vandal au Perreux sur Marne (94).

1970 – 20 juillet

La société *Filmsonor* absorbe *les Films Marceau*, la nouvelle raison sociale devient *Filmsonor Marceau*. Edmond Tenoudji en est le PDG.

Source : *le Quotidien juridique*, n°116, 17 octobre 1970.

1974 – 28 mars

Opération de fusion : la société *Cocinor* absorbe la société *Filmsonor-Marceau*. La raison sociale est désormais *Marceau Cocinor*.

Siège social : 44 avenue des Champs-Élysées, Paris VIII^e.

Source : *le Quotidien juridique*, n°59, 21 mai 1974.

1895 /
n° 56
décembre
2008

339

1976 – 16 juin

Par acte sous seing privé, la société *Marceau Cocinor* acquiert onze films produits par Charles Delac (SGC) auprès de sa veuve, enregistré le 6 août 1987 au RPCA.

1981 – 18 juin

Marceau Cocinor devient *Les Films Marceau Cocinor* (Edmond Tenoudji, en reste le PDG jusqu'en 1985, Sydney Tenoudji lui succède et Perry Tenoudji est alors directeur général adjoint).

Source : *le Quotidien juridique*, n°87, 23 juillet 1981, *Annuaire du Cinéma* 1982

1985 – 11 juillet

Les Films Marceau Cocinor cèdent cinq long métrages (*le Bal*, *David Golder*, *les Cinq gentlemen maudits*, *Poils de carotte*, *la Tête d'un homme*) du catalogue *Vandal et Delac* à *United Movie Syndication* (Londres) qui les rétrocédera en 1996 à la société *Colgelda* (devenue *TF1 international* le 12 février 2004).

Source : Registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel.

1988 – 23 décembre

Les Films Marceau Cocinor deviennent *Les Films Marceau Concordia*

Source : *le Quotidien Juridique*, n°147, 31 décembre 1988.

1992 – 25 mars

L'assemblée générale nomme René Chateau

PDG de la société *Les Films Marceau Concordia*.

À l'occasion de cette Assemblée générale, il est rappelé que le catalogue de la société comporte les films de vingt sociétés (de Cinédis aux Films Raoul Ploquin, Films sonores Tobis, films Osso, etc.) mais aussi les films du catalogue de Charles Delac.

1999 – 19 mars

Cession par Mesdames Eléonore Serrat et Jacqueline Serrat, co-héritières de la succession de Madame Vve Charles Delac, de l'ensemble des droits pour les films produits ou coproduits par Charles Delac et ses différentes sociétés depuis 1911 au profit des *Films Marceau Concordia* pour la somme de 200 000 francs. Acte inscrit au registre public de la Cinématographie le 21 avril 1999.

Source : RPCA.

2008 – La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt daté du 17 septembre 2008, a jugé que « les sociétés *Les Editions René Chateau* et *Les Films Marceau Concordia* ne démontreraient pas disposer des droits du producteur d'origine, la société SGC ». (Les films faisant l'objet du contentieux sont les suivants : *le Mariage de Mademoiselle Beulemans*, *le Mystère de la Tour Eiffel*, *la Vie merveilleuse de Thérèse Martin*, *Maman Colibri*; *l'Agonie de Jérusalem*, *la Divine Croisière*, *l'Abbé Constantin*, *Au Bonheur des dames* et *le Tourbillon de Paris*). Contentieux en cours.

Source : arrêt de la Cour d'appel de Paris.

Autres sources : 1895, hors série *L'année 1913 en France*, octobre 1993 ; *Annuaire biographique du cinéma et de la télévision en France*, 1953-54, 1957 ; archives des Archives françaises du film du CNC ; génériques des films.

Remerciements : Laurent Mannoni, Archives de Paris ; Étude Letulle, Letulle-Joly, Deloison (M^{me} Alarcon, Paris), Stéphanie Salmon (Fondation Jérôme Seydoux-Pathé), Ghyslaine Gracieux (TF1 film Production), René Chateau (Films Marceau Concordia), Béatrice de Pastre, Daniel Fromont, Annie Blandin (Archives françaises du film du CNC), Alain Carou.